FAQ INSCRIPTIONS SCOLAIRES

FAQ INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Comment ouvrir un compte famille ?

L'ouverture d'un compte famille se fait directement par les responsables légaux de l'enfant, en ligne ici, en joignant un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Si votre demande d'ouverture de compte est validée, un mail vous est envoyé avec votre identifiant et il vous sera demandé de choisir votre mot de passe.

Votre ouverture de compte sera refusée si votre justificatif de domicile n'est pas conforme ou s'il n'est pas joint à la demande.

Quels sont les documents que je peux transmettre comme justificatif de domicile ?

Les justificatifs recevables sont :

- Facture ou attestation EDF ou Gaz
- Facture de téléphone fixe uniquement ou fournisseur d'accès internet
- Attestation d'assurance habitation
- Quittance de loyer ou bail provenant uniquement d'un professionnel de l'immobilier

Je n'habite pas encore sur Antibes. Puis-je demander l'ouverture d'un compte famille ?

Si vous êtes déjà en possession d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois à l'adresse d'Antibes, vous pouvez demander l'ouverture du compte famille même si vous n'y habitez pas encore.

Dans le cas contraire vous devrez attendre d'emménager sur la commune.

Pourquoi l'ouverture de mon compte famille a été refusée ?

La demande d'ouverture de compte doit obligatoirement être accompagnée d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois à une adresse de la commune. Le cas échéant, la demande est annulée.

Comment mettre à jour mon compte famille ?

Il est nécessaire de signaler votre changement d'adresse postale. Pour cela il vous suffit de vous connecter à votre compte famille et, depuis la rubrique "je gère mon compte" - "je modifie mon adresse postale", je déclare ma nouvelle adresse en joignant obligatoirement un justificatif de domicile de moins de 3 mois à ma nouvelle adresse.

La demande sera traitée sous 48h et un mail de confirmation vous sera envoyé.

J'ai oublié mon identifiant/mot de passe. Comment faire ?

Depuis l'accueil du portail famille, cliquer sur "identifiant/mot de passe oublié" situé dessous l'encart "me connecter" - "ouvrir un compte famille". Renseigner le mail qui a été utilisé à l'ouverture du compte et cliquer sur envoyer.

Un mail vous sera alors transmis avec un lien vous permettant de réinitialiser votre mot de passe et votre identifiant vous sera communiqué.

Comment inscrire mon enfant dans les écoles publiques d'Antibes?

Les inscriptions scolaires se font directement en ligne depuis le portail famille

Si vous n'en disposez pas, vous devrez, dans un premier temps, ouvrir un compte famille.

Cliquer ensuite sur "j'inscris mon enfant à l'école pour l'année …." pour accéder au formulaire d'inscription scolaire. Vous pourrez ensuite, pour chaque enfant à inscrire, insérer les pièces demandées et valider votre demande. L'école de secteur apparait sur le bas du formulaire.

La démarche peut se faire depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Quelles pièces sont demandées pour une inscription scolaire ?

L'ensemble de ces pièces doit être déposé depuis le formulaire d'inscription scolaire :

- Certificat de radiation (à demander au directeur de la dernière école fréquentée)
- Livret de famille (toutes les pages) ou acte de naissance avec filiation
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Selon votre situation familiale, le jugement ou l'attestation de résidence accompagnée des pièces demandées (attestation disponible sur le site)

Si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez contacter l'unité Affaires Scolaires au 04 92 90 52 40 ou via ce formulaire de contact

Comment connaitre mon école de secteur ?

Depuis le portail famille, dans la rubrique "j'inscris mon enfant à l'école", cliquer sur "je visualise mon école de secteur".

Pourquoi mon dossier d'inscription scolaire a été refusé ?

L'inscription scolaire n'est traitée que si le dossier est complet. Le cas échéant il conviendra de redéposer l'ensemble des pièces depuis votre compte famille et non juste la ou les pièces manquantes.

Comment obtenir le certificat d'inscription scolaire ?

Le certificat d'inscription scolaire est disponible depuis le compte famille dans la rubrique "j'inscris mon enfant à l'école" - "certificat d'inscription scolaire", une fois l'inscription traitée.

Je souhaite que mon enfant fréquente une autre école que celle de secteur. Comment faire ?

L'inscription scolaire se fait obligatoirement sur l'école de secteur, dans le limite de la capacité d'accueil de celle-ci.

Toute demande pour une autre école doit faire l'objet d'une dérogation hors secteur qui peut être demandée uniquement pendant la campagne d'inscriptions scolaires. Aucune demande de dérogation ne pourra être demandée en dehors de la campagne et aucune exception n'est possible.

Quels enfants sont concernés par une inscription scolaire ?

L'inscription scolaire concerne les enfants entrant en 1ère année de maternelle (PS) et les enfants faisant leur entrée en cycle élémentaire (CP).

Dois-je renouveler l'inscription scolaire de mon enfant chaque année ?

Non. L'inscription scolaire se fait uniquement pour le passage en CP et en cas de changement d'adresse si vous souhaitez que votre enfant soit inscrit sur la nouvelle école de secteur.

Je souhaite inscrire mon enfant aux activités ?

Il faut tout d'abord que votre enfant soit inscrit à l'école pour pouvoir l'inscrire aux différentes activités. Les inscriptions à ces activités sont gérées par le service du Guichet Unique.

Si votre enfant est inscrit dans le privé, vous devez vous rapprocher du guichet unique.

J'ai d'autres questions que celles-ci-dessus, à qui puis-je m'adresser ?

Vous pouvez contacter l'unité Affaires Scolaires au 04 92 90 52 40 ou via ce formulaire de contact

HÔTEL DE VILLE
D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS
24 Cours Masséna,
06600 Antibes